

lement, pour le règlement du conflit. On trouve un exposé de cette procédure dans le code. La convention collective signée il y a six ou huit semaines y pourvoit.

QUÉBEC—LA GRÈVE DES DÉBARDEURS—LE PROCESSUS DE LA MÉDIATION—DEMANDE D'INTERVENTION DU MINISTRE

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je veux adresser une question supplémentaire au ministre. Étant donné que la situation devient chronique, qu'elle porte maintenant atteinte à l'intérêt public et que le prédécesseur du ministre avait engagé une médiation préventive, le ministre nous dirait-il s'il se mettra personnellement en rapport avec les parties et usera de son influence personnelle pour ramener ces gens à la table de négociation?

• (1500)

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je tiens à donner aux députés l'assurance que nous comptons bien continuer, renforcer et étendre la médiation préventive. Je signalerais que c'est de ce processus même qu'est née l'entente aujourd'hui si menacée. Je le répète: le processus est prévu et les deux parties devraient y recourir. Au stade actuel, la médiation leur permet tout simplement d'éviter de recourir aux procédures sur lesquelles les deux parties s'étaient entendues.

M. Alexander: Comme le ministre n'est pas d'avis que l'intérêt public est lésé déjà . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député sait qu'il ne peut faire de déclaration semblable. Je lui ai donné la parole de nouveau pour poser une question supplémentaire; or, sa déclaration initiale me semble être un argument. Elle ne respecte pas la procédure. Il peut poser sa question supplémentaire, bien entendu.

M. Alexander: J'accepte vos remontrances, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au ministre du Travail s'il a reçu un télégramme des employeurs, daté du 15 mai environ, demandant l'arbitrage et l'autorisation de poursuivre en justice pour violation des termes de l'entente? Si oui, qu'a-t-il fait pour y donner suite?

L'hon. M. O'Connell: Monsieur l'Orateur, j'ai reçu un télégramme mais, autant que je m'en souviens, on n'y demandait pas l'arbitrage. On peut y recourir sans demander au ministre de l'assurer. La procédure est prévue et les deux parties peuvent s'entendre pour y recourir. Les arbitres sont désignés dans l'accord, ils sont disponibles et ils devraient servir. Quant à la deuxième question sur l'autorisation de poursuivre en justice, nous avons étudié la question et refusé d'accéder à la demande, car d'autres procédures sont prévues, sans compter que

[L'hon. M. O'Connell.]

des poursuites judiciaires ne résoudraient pas le problème.

QUÉBEC—LA GRÈVE DES DÉBARDEURS—LE TÉLÉGRAMME DE L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS DU QUÉBEC—L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT

[Français]

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Pour plus de clarification, j'aimerais demander au très honorable premier ministre s'il a effectivement, reçu un télégramme de l'Association des camionneurs du Québec, ce matin ou hier, et s'il en a fait connaître la teneur au ministre du Travail ou à celui de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur le président, j'ai effectivement reçu un tel télégramme signé par . . . je n'ai pas le texte en main, mais j'ai mémoire d'avoir reçu un télégramme et, dans le cours normal des choses, le texte en sera envoyé au ministre, si cela n'est déjà fait.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je permettrai à l'honorable député de Sainte-Marie de poser une dernière question supplémentaire, car nous manquerons bientôt de temps, à moins que nous permettions à d'autres députés de poser leurs questions.

M. Valade: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je désire poser une question . . .

[Traduction]

L'hon. M. O'Connell: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

[Français]

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais je crois que le ministre invoque le Règlement. Je donnerai la parole à l'honorable député de Sainte-Marie dès que le ministre aura expliqué son rappel au Règlement.

[Traduction]

L'honorable ministre invoque le Règlement.

L'hon. M. O'Connell: Monsieur l'Orateur, j'ai trouvé ce télégramme et je vais l'examiner avec toute l'urgence qu'il mérite.

Une voix: Où était-il?

[Français]

M. Valade: Monsieur l'Orateur, étant donné la réponse que nous a donnée le ministre, pourrait-il être logique avec lui-même et nous dire quelle sera la teneur et la nature de la réponse qu'il entend faire . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. La question, posée en ces termes, n'est pas recevable.